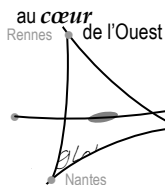


AVIS GLOBAL ET PROPOSITIONS
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE CHATEAUBRIANT
MAI 2009

CONTRAT DE TERRITOIRE
DEPARTEMENTAL
2009 / 2011



Cet avis résulte d'une synthèse des différents éléments soulevés par les 3 commissions thématiques (Compétitivité et développement économique / Service et cadre de vie / Environnement et aménagement de l'espace rural) du Conseil de développement réunies le 12 mai 2009.

Il a ensuite été soumis au Bureau du Conseil de Développement le 19 mai 2009 qui l'a validé avant diffusion.

La réunion des commissions s'est déroulée en 3 parties.

- Une première partie au cours de laquelle chaque Communauté de Communes a présenté ses orientations.
- Une seconde partie où les membres des commissions ont été sollicités afin de débattre des points de convergence se dégageant entre les 3 présentations, d'identifier les manques et également d'analyser la méthode retenue.
- Enfin, chaque Président de commission a présenté en quelques mots les grands éléments de débat ressortant des échanges, puis, le Président du Conseil de Développement, Jean-Paul PIERRES, a proposé quelques éléments de synthèse à chaud.

Cette réunion a réuni 71 participants.

METHODOLOGIE D'ELABORATION DES CONTRATS

Intérêts et limites de la méthode proposée par le Conseil Général

A l'instar de la 1^{ère} génération de contrat, le Conseil général a souhaité que cette 2^{nde} contractualisation 2009-2011 se base sur un contrat cadre à l'échelle du Pays puis se décline en programmes d'actions concertés au niveau de chaque communauté de communes.

L'affichage d'une telle volonté contribue de fait à renforcer la prise en compte de l'échelon Pays comme étant le territoire du projet associant l'ensemble des acteurs, en particulier par le biais de l'outil constitué par le Conseil de développement.

Cette méthode doit également permettre d'éviter de rentrer dans une logique de guichet, dans la mesure où les projets s'inscriraient dans un cadre donné avec des priorités clairement énoncées.

Enfin, l'exercice pédagogique de la transmission et de l'explication à la société civile de la politique menée par le Conseil Général et des actions qu'elle engendre sur le Pays de Chateaubriant est évident pour aider les citoyens à mieux repérer les rôles et compétences départementales à l'intérieur du « millefeuille » administratif.

Néanmoins, dans la mesure où la signature des conventions d'exécution est gérée à l'échelle de la communauté de communes et puisque c'est un échelon qui reste plus proche et mieux appréhendé par les élus, la tentation d'arbitrage à cette échelle uniquement est forte.

Le Conseil de Développement estime donc, comme lors de ces précédents avis, que la volonté initiale du Conseil Général d'une démarche coordonnée de Pays est quelque peu contradictoire avec le fait d'établir des conventions d'exécution à l'échelle intercommunale.

Questionnements liés à l'application de la méthode par le territoire

La méthode retenue par le Pays n'est pas celle proposée initialement par le Conseil général puisque le territoire a choisi de laisser chaque Communauté de Communes fixer ses orientations avant d'effectuer une mise en commun pour élaborer le contrat d'objectif.

Cela pose de nouveau la question de la maturité du projet de Pays qui ne s'exprime qu'à travers un assemblage de 3 projets intercommunaux. Cette méthode est donc symptomatique de la difficulté du Pays de Châteaubriant à exprimer son propre projet, ce qui limite aussi sa vision sur le long terme.

De plus, la méthode de travail qui a permis de dégager les orientations a été sensiblement différente sur chacun des territoires intercommunaux. Certains ont ainsi travaillé de façon très globale sans se limiter dans les thématiques abordées, tandis que d'autres se sont volontairement limités aux compétences du Conseil général. Par conséquent, l'exercice de mise en commun s'en trouve complexifié.

Le Conseil de Développement avait pour sa part entamé au plan technique et en concertation avec l'animateur de Pays la préparation du diagnostic/enjeux préalable à l'élaboration du contrat d'objectif. Il avait également suggéré que ses commissions se réunissent à 3 reprises :

- lors de l'élaboration du diagnostic,
- lors de la sélection des enjeux prioritaires à l'échelle du Pays
- puis, enfin, afin d'émettre un avis sur la pertinence des programmes d'actions au regard du contrat d'objectif.

De fait, la méthode finalement retenue n'a pas permis d'associer de façon aussi approfondie le Conseil de Développement puisque les commissions n'ont pu intervenir que tardivement, après que les 3 Communautés de Communes aient défini leurs objectifs et enjeux prioritaires (les 2 premières étapes n'ont donc pas été mises en œuvre à l'échelle du Pays).

On peut donc s'interroger sur la volonté réelle de donner une place à la concertation par le biais du Conseil de Développement dans cette démarche et ce d'autant plus que les documents de présentation des communautés de communes du Castelbriantais et du secteur de Derval n'ont pas été transmis avant la soirée du 12 mai. Une première synthèse écrite aurait pu faciliter le travail des commissions et permettre un débat plus approfondi.

Néanmoins, la réunion des Commissions du Conseil de Développement qui s'est déroulée le 12 mai 2009 a permis de dégager un certain nombre d'enjeux prioritaires et d'apporter un regard critique sur les orientations des 3 communautés de communes.

De plus, l'exercice auquel se sont livrés les Présidents ou vice-Présidents de chaque communauté de communes en présentant leurs orientations devant les acteurs de la société civile est satisfaisant au plan de l'information. Il est néanmoins regrettable que ces mêmes représentants n'aient pas assisté à la synthèse des travaux des commissions.

AVIS GENERAL

Les éléments présentés ci-dessous constituent une synthèse des points de vue émis par les trois commissions, dont les principales réflexions sont reprises de façon plus complète dans un tableau en fin de document.

Plusieurs orientations sont partagées par les 3 Communautés de Communes, ce qui signifie qu'il existe une certaine convergence des points de vue et des pistes d'amélioration sur le Pays. La sensibilité au développement durable de notre territoire est en particulier réaffirmée dans les orientations présentées au travers notamment de l'accent mis sur la gestion du foncier et la préservation des espaces naturels et agricoles. L'engagement des 3 Communautés de Communes dans l'élaboration d'un SCOT confirme leur volonté commune de se doter d'un outil de planification. Gageons que la préparation de ce document puisse permettre de réaffirmer les grands axes d'un projet de Pays.

Par ailleurs, le développement du logement d'urgence est un objectif prioritaire bien partagé par les 3 Communautés de Communes.

En revanche, plusieurs aspects manquent d'une approche globale à l'échelle du Pays.

Le Conseil de Développement regrette tout d'abord l'absence d'une telle réflexion en matière de développement économique sur le long terme, prenant en compte l'opportunité d'une Zone d'Intérêt Départemental (ZID). Il estime également qu'il serait plus pertinent de remplir les zones industrielles existantes, voire les développer, plutôt que de construire de nouvelles zones. Cela serait aussi plus cohérent avec l'objectif commun d'économie du foncier. Par ailleurs, au plan économique, deux autres objectifs apparaissent également prioritaires :

- Développer les services sur les zones d'activités pour un accueil de meilleure qualité et répondant aux besoins des entreprises.
- Faciliter le développement économique exogène en communiquant sur les services offerts aux entreprises sur le territoire et sur les compétences des entreprises implantées sur le Pays.

D'autre part, le Conseil de développement estime que le tourisme est abordé prioritairement sous l'angle patrimonial par les Communautés de Communes alors qu'il serait souhaitable d'affirmer davantage qu'il constitue un atout fort pour l'économie locale. De plus, il note que l'habitat temporaire comme facteur d'attractivité pour les nouveaux salariés, en particulier les jeunes, n'est pas traité par les Communautés de Communes.

Plus globalement, la question de l'habitat social est évoquée de façon inégale sur chacun des territoires.

En ce qui concerne les services, le Conseil de développement regrette qu'un projet culturel de Pays ne sous-tende pas aux actions des Communautés de Communes. Cela permettrait de concilier dynamique des structures sur chacune des Communautés de Communes tout en fédérant les énergies à l'échelle du Pays. Il s'agirait d'une politique dont l'ambition irait au-delà des coopérations ponctuelles.

Sur le même schéma, le Conseil de développement déplore l'absence de définition d'une politique sportive de Pays qui s'illustre notamment par l'absence d'une réelle concertation sur l'offre aquatique, chaque Communauté de Commune développant sa propre stratégie.

Enfin, la question de l'enfouissement des déchets est repoussée pour les 2 Communautés de Communes qui ne disposent pas d'une solution locale. Plus globalement, sur le sujet capital des déchets en matière de développement durable, une politique concertée permettrait d'unifier les systèmes de tri sur le territoire et de lancer des actions de sensibilisation à cette échelle.

PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Après avoir débattu sur le contenu des orientations et objectifs des 3 Communautés de Communes, les Commissions thématiques ont également souhaité émettre certaines propositions complémentaires.

La Commission « Services et cadre de vie » estime ainsi, à la lumière des présentations réalisées par les 3 Communautés de Communes, que, faute d'englober toutes les thématiques du développement local, le projet de Pays pourrait à minima s'appuyer sur les axes suivants :

- L'élaboration d'un projet culturel allant au-delà des coopérations ponctuelles entre territoires.
- La définition d'une politique sportive, notamment en se basant sur les convergences de point de vue quant à la nécessité de permettre un accès à l'apprentissage de la natation pour tous les enfants scolarisés.
- Une réflexion globale sur la santé s'appuyant sur une étude de l'offre de soin sur le périmètre du Pays.

La commission émet également les suggestions d'actions suivantes.

- Réfléchir à l'implantation d'une recyclerie sur une dimension Pays car les territoires intercommunaux sont vraisemblablement trop réduits pour atteindre la taille critique nécessaire. Ce type de projet présente un intérêt fort dans une politique de développement durable comme celle dont le Pays de Châteaubriant veut se doter puisqu'il traite à la fois de la problématique des déchets et de celle de l'insertion.
- Proposer un service de centralisation de l'offre et de demande de covoiturage sur le Pays qui compléterait les investissements proposés par les Communautés de Communes en matière d'aires de stationnement spécifiques.
- Proposer un point d'appui, en particulier au plan administratif, aux associations du territoire afin de favoriser le développement de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

La Commission « Environnement et aménagement de l'espace rural », quant à elle, a réaffirmé l'importance de considérer l'environnement comme une opportunité possible au plan économique et d'éduquer les citoyens aux pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Elle a également émis les suggestions d'actions suivantes :

- Créer des comités consultatifs sur la gestion des déchets au sein des Communautés de Communes.
- Renforcer l'isolation des habitations : inclure un volet sur la maîtrise de l'énergie au sein des OPAH.
- Boiser les bandes enherbées en bordure du cours d'eau afin de favoriser un effet filtrant et d'alimenter la filière bois énergie.

CONCLUSION

Le Conseil de Développement regrette que la méthode retenue n'ait pas pu permettre une association plus étroite de la société civile pour servir l'élaboration complète des contrats de territoire départementaux, la concertation étant intervenue de façon trop tardive.

Il espère néanmoins que le présent document servira à alimenter la réflexion des élus et que l'élaboration du Contrat de Territoire Unique avec le Conseil Régional l'associera de façon plus approfondie.

| COMMISSION | Enjeux des Communautés de Communes fédérateur au plan du Pays | Thèmes absents ou insuffisamment abordés | Enjeux principaux pour la commission et pistes d'actions |
|--|---|---|---|
| COMMISSION COMPETITIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Une prise en compte par les 3 communautés de communes de l'enjeu de préservation de l'espace agricole | Le tourisme n'est abordé que sous l'angle patrimonial par les communautés de communes alors qu'il constitue un atout fort pour l'économie locale. L'habitat temporaire comme facteur d'attractivité pour les nouveaux salariés n'est pas traité par les Communautés de Communes. | Mener une réflexion globale à l'échelle Pays sur le long terme en matière de développement économique Remplir les zones industrielles existantes, voire les développer, plutôt que de construire de nouvelles zones Développer les services sur les zones d'activités pour un accueil de meilleure qualité et répondant aux besoins des entreprises Faciliter le développement économique exogène en communiquant sur les services offerts aux entreprises sur le territoire et sur les compétences des entreprises implantées sur le Pays |
| COMMISSION SERVICES ET CADRE DE VIE | Le développement du logement d'urgence est un enjeu prioritaire bien partagé par les 3 Communautés de Communes. | Absence de concertation sur l'offre aquatique à l'échelle du Pays : chaque Communauté de Commune développe sa propre stratégie. La question de l'enfouissement des déchets est repoussée. | La Commission estime que, faute d'englober toutes les thématiques du développement local, le projet de Pays pourrait à minima s'appuyer sur les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un projet culturel de Pays afin de faire vivre les structures existant sur chacune des Communautés de Communes tout en fédérant les énergies. Il s'agit d'aller au-delà des coopérations ponctuelles entre territoires. • La définition d'une politique sportive de Pays, notamment en se basant sur les convergences de point de vue quant à la nécessité de permettre un accès à l'apprentissage de la natation pour tous les enfants scolarisés. • Une réflexion globale sur la santé s'appuyant sur une étude de l'offre de soin sur le périmètre du Pays. La commission émet également les suggestions d'actions suivantes. <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un service de centralisation de l'offre et de demande de covoiturage sur le Pays. • Réfléchir à l'implantation d'une recyclerie sur une dimension Pays. • Proposer un point d'appui, en particulier au plan administratif, aux associations du territoire afin de favoriser le développement de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. • Adapter l'offre de logement pour le public jeune afin de l'attirer sur le Pays et de faciliter son arrivée. |
| COMMISSION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL | Une prise en compte par les 3 communautés de communes de l'enjeu de préservation de l'espace agricole, mais sans réels objectifs définis concrètement | Les politiques foncières (lotissement, comblement des dents creuses, réhabilitation, etc) ne sont pas traitées. Pas de prise en compte de la nécessité de réaménager les berges pour améliorer la qualité de l'eau Pas de réflexion sur les nouveaux procédés d'épuration (ex : lagunage avec roseaux) Pas d'accompagnement du développement de l'habitat sain | Définir une politique foncière concertée à l'échelle Pays. Unifier les systèmes de tri des déchets sur les communautés de communes. Créer des comités consultatifs sur la gestion des déchets au sein des Communautés de Communes. Renforcer l'isolation des habitations : inclure un volet sur la maîtrise de l'énergie au sein des OPAH. Eduquer les citoyens aux pratiques plus respectueuses de l'environnement Prendre en compte les économies d'énergie comme facteur de développement économique Boiser les bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de favoriser un effet filtrant et d'alimenter la filière bois énergie |